



DEPARTEMENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

GIRONDE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MICHEL DE FRONSAC**

**2020/06**

Nombre de membres en  
exercice : 14

**Séance du 28 janvier 2020**

Présents : 12

L'an deux mille vingt, le vingt-huit janvier, le Conseil Municipal de SAINT-MICHEL-DE FRONSAC, convoqué en date du 23/01/2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHADAPEAUD.

Représenté : 1

Présents : Mesdames Pascale BOUVET, Pascale COLLART DUTILLEUL, Danielle GOUYOU, Fanny LAMBERT, Laurence LEGENDRE, Sandra MARCHIVE et Sylvie PAPON.

Votants : 13

Messieurs Jean-Claude CHADAPEAUD, Jean-Marc DUBOUREAU, Alain JOUBERT, Gérard LAFAYSSE, Pascal PEYTOUREAU et Didier THIBAudeau.

Absent excusé : Monsieur Philippe RAYMOND

Secrétaire de séance : Madame Pascale BOUVET.

**OBJET : Tarif de location de la salle des fêtes et montant de la caution 2020**

Monsieur le Maire revient sur les modifications tarifaires concernant la location de la salle des fêtes évoquées en séance du 21 novembre 2019, suite aux travaux de rénovation effectués et au changement du système de chauffage.

Les nouvelles modalités s'établissent comme suit :

- **Un nouveau tarif de 350 € le week-end pour les personnes hors commune** (au lieu de 300 €),
- **Le maintien du coût de la location à 150 € le week-end pour les administrés de la commune,**
- **L'augmentation de la caution à 500 €** (au lieu de 300 €).

**Le Conseil Municipal à l'unanimité, acte l'application des nouveaux tarifs précités.**

Le Maire,

\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

\* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré à Saint-Michel-de-Fronsac, le 28 janvier 2020

**Le Maire,  
Jean-Claude CHADAPEAUD**